

**Reçu de dons aux Oeuvres :**  
(Articles 200 et 238 bis du Code général des impôts)

Numéro d'ordre du reçu.....

**Bénéficiaire des versements :**

Nom ou dénomination : .....

Adresse :

N°..... Rue.....

Code postal ..... Commune .....

Objet : .....

Cochez la case concernée<sup>1</sup> (1) :

- Œuvre ou organisme d'intérêt général.
- Fondation d'entreprise.
- Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du .....  
publié au Journal Officiel du .....
- Musée de France
- Association culturelle ou de bienfaisance autorisée à recevoir des dons et legs par décision  
en date du délivrée par le préfet de .....
- Etablissement d'enseignement supérieur ou artistique privé, à but non lucratif, agréé par  
décision en date du .....
- Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des  
personnes en difficulté ou favorisant leur logement.
- Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création  
d'entreprises.
- Association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont  
la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du .....
- Etablissement public des cultes reconnu d'Alsace-Moselle.
- Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique<sup>2</sup>
- Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals<sup>3</sup>

**Donateur :**

Nom : .....

Adresse : .....

Code postal ..... Commune .....

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des versements ouvrant droit à réduction d'impôt,  
la somme de (en chiffres) : .....

Somme en toutes lettres : .....

Date du paiement : .....

Mode de versement : Numéraire  Chèque  Virement  Autres<sup>4</sup>

Date et signature

<sup>1</sup> Ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme

<sup>2</sup> Dons effectués par les entreprises

<sup>3</sup> Dons effectués par les entreprises

<sup>4</sup> Notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils ne demandent pas le remboursement